



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2022/51

Objet : Budget commune – Décision
modificative n°3

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date d'affichage : 18 novembre 2022

Date de réunion : 24 novembre 2022

Nombre de conseillers : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 26

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 24 novembre à 20 h 04, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, , Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille, M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques, M. MACIET Luc et M. MERCIER Michel,

Était absent : Mme HENRION Nathalie

Mme BEURRIER Aline est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°3 du budget commune 2022 concernant l'achat de cages de foot pour l'aire de jeux de Bâgé-la-Ville et la traversée de Dommartin, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
73224 - Fonds départemental de DMTO		+ 46727 €
74832 - Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP		+ 509 €
60612 – Energie - électricité	+ 25725 €	
023 – Virement de la section d'investissement	+ 21511 €	
Totaux section de fonctionnement DM n°3	47236 €	47236 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
2031- Frais d'études	+ 3646 €	
2128 – Agencement de terrains	+ 17865 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 21511 €
Totaux section d'investissement DM n°3	21511 €	21511 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°3 du budget commune 2022 comme présentée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 24/11/2022

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20221124-2022-51-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2022